



KPMG S.A.
Parc Eurochannel
Rue Louis Blériot
76370 Neuville Les Dieppe
France

Téléphone : +33 (0)2 35 82 87 21
Télécopie : +33 (0)2 35 40 22 98
Site internet : www.kpmg.fr

Association Maison Jacques Prévert

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Association Maison Jacques Prévert

Rue Montigny - 76200 Dieppe

Ce rapport contient 18 pages

Référence : CDY



KPMG S.A.
Parc Eurochannel
Rue Louis Blériot
76370 Neuville Les Dieppe
France

Téléphone : +33 (0)2 35 82 87 21
Télécopie : +33 (0)2 35 40 22 98
Site internet : www.kpmg.fr

Association Maison Jacques Prévert

Siège social : Rue Montigny - 76200 Dieppe

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de l'Association Maison Jacques Prévert,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison Jacques Prévert relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les modalités de comptabilisation des produits de participation des usagers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

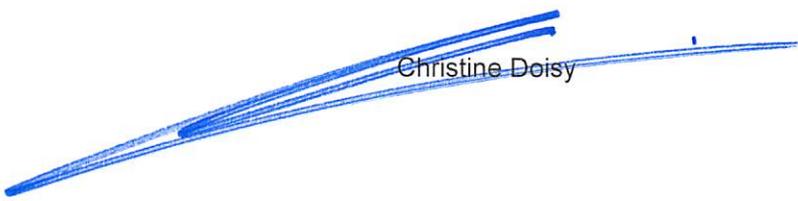
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuville les Dieppe, le 27 avril 2018

KPMG S.A.



Christine Doisy

BILAN AU 31/12/2017

ACTIF		2017			N - 1	PASSIF		2017	N - 1
		Brut	Amorts & Provisions	Net					
Actif immobilisé	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 573,26	11 573,26	0,00	0,00	Fonds propres	FONDS PROPRES		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						Fonds des investissements	990,92	990,92
	- Installations techniques	61 519,70	56 325,31	5 194,39	8 770,22		Réserves renouvellement des immobilisations	13 360,88	14 485,88
	- Matériel outillage	15 672,35	15 672,35	0,00	0,00		Réserves de Trésorerie	0,00	0,00
	- Matériel outillage sociaux pédagogiques	68 441,94	61 256,53	7 185,41	16 681,90		Affectation au projet éducatif	6 671,19	6 671,19
	- Installations générales	21 361,87	21 269,93	91,94	123,48		Report à nouveau (Débiteur)	-28 762,59	-26 170,45
	- Matériel de transport	17 315,05	14 952,70	2 362,35	0,00		RESULTAT DE L'EXERCICE MJP	29 719,49	-2 592,14
	- Matériel de bureau et informatique	43 145,87	41 871,69	1 274,18	2 486,96		Subventions d'investissements	10 559,06	18 900,93
	- Mobilier de bureau	34 525,91	26 181,56	8 344,35	12 579,76		TOTAL	32 538,95	12 286,33
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 097,07		1 097,07	797,07		Provisions pour risques et charges	PROVISIONS	
TOTAL	274 653,02	249 103,33	25 549,69	41 439,39	Provisions Droits Retraite	149 998,41		133 942,44	
Actif circulant	AUTRES CREANCES					Dettes financières	Provision pour litiges	0,00	0,00
	Créances clients et comptes rattachés	137 329,30	5 948,32	131 380,98	107 212,20		TOTAL	149 998,41	133 942,44
	DISPONIBILITES	137 540,26		137 540,26	111 037,32		EMPRUNTS		
	TOTAL	274 869,56	5 948,32	268 921,24	218 249,52		Emprunts et Dettes auprès d'établissements de crédits	5 694,78	8 433,30
Comptes de régularisation	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0,00		0,00	1 474,26	Dettes	Emprunts et Dettes bancaires	0,00	
							TOTAL	5 694,78	8 433,30
							DETTES		
						Comptes de régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 662,34	22 734,16
							Dettes fiscales et sociales et autres dettes	70 127,45	69 448,73
						TOTAL	94 789,79	92 182,89	
							PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 449,00	14 318,21
TOTAL GENERAL		549 522,58	255 051,65	294 470,93	261 163,17	TOTAL GENERAL		294 470,93	261 163,17

COMPTE DE RESULTAT 2017

CHARGES	2017	N -1	PRODUITS	2017	N -1
ACHATS	111 319,66	98 754,39	PARTICIPATIONS DES USAGERS	66 595,22	71 871,78
SERVICES EXTERIEURS	43 242,19	52 713,48	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	831 320,28	814 996,14
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	91 463,72	96 588,01	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	62 987,68	46 753,34
IMPOTS ET TAXES	20 796,97	21 287,42	PRODUITS FINANCIERS	22,53	648,96
CHARGES DE PERSONNEL	622 405,23	657 769,29	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 848,63	6 366,24
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 804,00	10 804,00	REPRISES SUR AMORTISSEM. & PROVISIONS	1 201,66	18 790,74
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	19 304,63	21 260,20	TRANSFERTS DE CHARGES	2 364,70	19 956,77
DOTATIONS PROVISIONS	17 257,63	16 994,94	REPORT SUBV. NON UTILISE S/EX. ANT.		
CHARGES FINANCIERES	10,61	129,12			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 016,57	5 675,26			
<i>EXCEDENT DE L'EXERCICE</i>	<i>29 719,49</i>		<i>DEFICIT DE L'EXERCICE</i>		<i>2 592,14</i>
TOTAL	969 340,70	981 976,11	TOTAL	969 340,70	981 976,11

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR FFMJC	0,00	0,00	PRESTATION EN NATURE - VILLE DE DIEPPE	0,00	0,00
ADMINISTRATEURS / PRESIDENT	4 434,50	4 485,60	ADMINISTRATEURS / PRESIDENT -MJP	4 434,50	4 485,60
BENEVOLES / ANIMATEURS STAGIAIRES	2 670,00	0,00	BENEVOLES / ANIMATEURS STAGIAIRES - MJP	2 670,00	0,00
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL	76 834,50	62 247,70	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL - MJP	76 834,50	62 247,70
TOTAL MISE A DISPOSITION GRATUITE	83 939,00	66 733,30	TOTAL CONTRIBUTION EN NATURE	83 939,00	66 733,30
TOTAL GENERAL	1 053 279,70	1 048 709,41	TOTAL GENERAL	1 053 279,70	1 048 709,41

MAISON JACQUES PREVERT

Compte de Résultat

Bilan

Annexe

Au 31/12/2017

*Maison Jacques Prévert
Rue Montigny
76 200 DIEPPE*

L'ANNEXE

I – Faits majeurs

1-1 – Evènements principaux

Notre dossier contrat de projet 2014/2017 a été déposé en novembre 2013 à la Caf Seine-Maritime pour le renouvellement de notre agrément Centre Social. Notre agrément a été renouvelé pour la période 2014/2017.

La Caf Seine-Maritime ne verse plus de subvention pour le fonctionnement général des structures depuis 2014, celle-ci est remplacée par des demandes sur fonds fléchés et fonds territoriaux.

Pour 2017, 5 dossiers de demande de subventions sur fonds fléchés et 2 sur fonds territoriaux ont été présentés. Six dossiers ont été retenus et financés à hauteur de 64 450 € contre 75 600 € en 2016.

Dans un souci de stabilité sur le secteur Jeunesse, fragilisé depuis plusieurs années et de répondre aux attentes de la population sur la cité des bruyères, le 3^{ème} animateur diplômé et embauché en CDD au 1^{er} février 2017 est en CDI depuis le 1^{er} octobre 2017. Pour rappel, le recrutement sur ce secteur se doit d'être avec des professionnels diplômés de l'animation socioculturel ou équivalence.

Madame Lechevalier Dominique a fait valoir son droit à la retraite et a quitté ses fonctions d'animatrice au sein de notre structure au 31 décembre 2017.

1-2 - Evènements Post clôture

Le contrat d'apprentissage sur le secteur administratif/comptable a pris fin au 31 aout 2017. Le CA a décidé une ouverture de poste au 1^{er} janvier 2018 en CDI à temps partiel, sur ce secteur.

Afin de répondre pleinement aux orientations dans l'accompagnement numériques et à la prévention de la perte d'autonomie en Seine-Maritime, l'animatrice développement Génération 3.0 est embauchée en CDI à plein temps au 1^{er} janvier 2018.

Suite à la fin des contrats aidés sur dernier trimestre 2017, le CA a décidé de procéder à l'embauche de 2 animateurs (un sur le secteur Petite Enfance/Parentalité et l'autre sur le secteur Enfance/Jeunesse) à temps partiel en CDD (pour une durée d'un an) à compter du 1^{er} janvier 2018. A l'issue de la fin de ces contrats et après une réflexion d'ensemble et de pertinence, ceux-ci pourraient être reconduits en CDI au 1^{er} janvier 2019.

1-3 – Principe – Règles et méthodes comptables

1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.1.2 1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.1.3 1.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Modalité de comptabilisation des participations usagers

Les droits payés par les usagers couvrent la période de septembre à juin. Compte tenu de la date de clôture au 31/12, les droits acquis sont constatés à hauteur de 1/3 en produits de l'exercice et 2/3 en produits perçus d'avance.

1.1.4 1.3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 – Bilan

ACTIF

→ *Les immobilisations incorporelles et corporelles*

Mode et durée d'investissement

NATURE	DUREE	MODE
Les logiciels	1 an	linéaire
Les matériels et outillages	5 à 8 ans	linéaire
Les matériels et outillages sociaux	5 ans	linéaire
Le matériel de transport (Occasion)	2 à 4 ans	linéaire
Le matériel de bureau	4 à 5 ans	linéaire
Le mobilier de bureau & de salles d'activités	4 à 10 ans	linéaire

→ *Les acquisitions de l'exercice*

3 115

Mobilier de bureau (Fournisseur IKEA – BUREAU VALLEE)	650
Matériel de transport (DIAC/RENAULT)	2 465

→ *Variation des Immobilisations et des Amortissements*

Immobilisations brutes	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Logiciels	11 573			11 573
Immobilisations incorporelles	11 573	0	0	11 573
- Installations techniques matériel d'activités	61 520			61 520
- Matériel et outillage	15 672			15 672
- Matériel et outillage sociaux pédagogiques	68 442			68 442
- Installations générales agencement aménagement	21 362			21 362
- Matériel de transport	14 850	2 465		17 315
- Matériel de bureau et informatique	43 146			43 146
- Mobilier de bureau	33 876	650		34 526
Immobilisations corporelles	258 868	3 115	0	261 983
- Bons de souscription Crédit Coopératif	686			686
- Parts sociales CAMIF	111			111
- Dépôt de garantie TOTAL	0	300		300
Immobilisations financières	797	300	0	1 097
Total actif immobilisé brut	271 238	3 415	0	274 653

Amortissement des Immobilisations	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Logiciels	11 573			11 573
Immobilisations incorporelles	11 573	0	0	11 573
- Installations techniques	52 749	3 576		56 325
- Matériel et outillage	15 672			15 672
- Matériel et outillage sociaux pédagogiques	51 760	9 497		61 257
- Installations générales agencement aménagement	21 238	32		21 270
- Matériel de transport	14 850	103		14 953
- Matériel de bureau et informatique	40 659	1 213		41 872
- Mobilier de bureau	21 296	4 885		26 182
Immobilisations corporelles	218 225	19 306	0	237 531
- Bons de souscription Crédit Coopératif				0
- Parts sociales CAMIF				0
- Dépôt de Garantie TOTAL				0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total amortissement de l'actif immobilisé	229 799	19 305	0	249 104

→ *Les immobilisations financières*

Les immobilisations sont constituées :

- de parts sociales CAMIF	111	
- de bons de souscription au Crédit Coopératif (Ouverture de compte)	76	
- de parts au Crédit Coopératif (Emprunt 2014)	610	
- Dépôt de garantie TOTAL	300	
Soit :		1 097

→ *Créances douteuses*

Deux factures de l'association « Les Petits débrouillards » restent impayées au 31/12/2015 : F11/14 de 2 364€ et F13/15 de 3 584.32 €. Le TGI de Rennes en date du 05/09/2016 a notifié que cette créance était admise en créance chirographaire et la modalité d'apurement de celle-ci serait la suivante :

- Remboursement à 100% des sommes dues sans intérêts ou pénalités de retard à courir sur 10 ans, le premier dividende étant versé un an après l'adoption du plan, soit en 2018 ; selon l'échéancier proposé.

La provision pour dépréciation reste à : **5 948**

→ *Les produits divers à recevoir*

Créances non payées	1 595	
Subventions 2017 Ville de Dieppe	24 925	
Prestations 2017 CNAF - CAF	43 865	
Subventions 2017 Conseil Général	23 500	
Produits à recevoir « UNIFORMATION » 2017	37 675	
Soit :		131 560

Toutes ces créances sont dues à moins d'un an.

→ *Disponibilités*

Comptes Epargne/Placement	134 392	
Caisse Générale M.J.P.	3 148	
Soit :		137 540

PASSIF

→ *Réserves de trésorerie*

Reste à 0 €

→ *Fond des investissements*

Son montant n'a pas bougé, il reste à :

991

→ *Réserve de renouvellement des immobilisations*

La reprise sur provision pour investissement pour 2017 s'élève à 1 125 €. Celle-ci passe donc de 14 486 € à 13 361 €.

→ *Réserve pour projet Associatif*

Son montant n'a pas bougé, il reste à 6 671 €.

→ *Affectation du résultat*

Le déficit 2016 de 2 592.14 € a été affecté :

Sur le compte report à nouveau débiteur pour 2 592.14 €, ce qui le porte à 28 762.59 €.

→ *Subvention d'investissement*

En cours d'amortissement :

10 559

→ *Provision pour litige*

Pas de litige connu en 2017.

→ *Provision pour risques et Charges*

- **Provision Droits à la Retraite**

Passe de 133 942 € à 149 998 €.

La Convention Collective Nationale de l'Animation prévoit une indemnité de mise à la retraite calculée à l'égal de l'indemnité de licenciement pour motif personnel. L'Avenant 123 de la CCNA du 17/12/2008 modifie les conditions de calcul. Cette indemnité est portée à un quart de mois de salaire par année de présence puis un tiers de mois pour la onzième année de présence, ainsi que pour les années suivantes. Aussi, l'indemnité conventionnelle est augmentée d'une prime de 1/10^{ème} de mois de salaire par année pour la période comprise entre l'âge de départ et 65 ans.

Les nouvelles provisions sont constituées de :

→ Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'Association à l'âge de la retraite s'élève à 149 998 € (Taux de charges moyen = 45%).

Ce montant a été évalué en tenant compte des critères suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans (Départ volontaire)
- Estimation d'un Turn Over moyen
- Taux d'actualisation = 1.30 %

La dotation pour l'année 2017 s'élève à :

17 258

Dans un même temps cette provision a été diminuée du fait de la demande de Mme Lechevalier Dominique pour faire valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2017, soit :

- 1 202

→ ***Emprunts et Dettes auprès d'établissements de crédits***

Il s'agit :

d'un prêt contracté auprès de notre établissement bancaire, le Crédit Coopératif pour un montant de 20 000 €, pas de garantie.

Les échéances ont été honorées sur l'année 2017, le remboursement du prêt s'est terminé le 11 février 2017.

et

d'un prêt accordé par la CAF de Seine-Maritime dans le cadre de l'aide pour 1 dossier investissement, soit 5 695 €.

Cette dette est à plus de 5 ans pour 5 695 €.

→ ***Dettes fournisseurs et comptes rattachés***

Il s'agit des factures fournisseurs dues au 31 décembre 2017, ainsi que les factures non parvenues mais concernant 2017,

24 662

Ces dettes sont à moins d'un an.

→ ***Dettes fiscales et sociales et autres dettes***

Il s'agit essentiellement des dettes sociales et fiscales au 31 décembre 2017,

Soit :

70 127

Ces dettes sont à moins d'un an.

→ ***Produits constatés d'avance***

Ils sont composés de :

- Cotisations (annuelles) ateliers artistiques

11299

- Participation familles Séjour Ski mars 2018

150

Soit :

11 449

3 - Compte de résultat

PRODUITS

→ *Participation des usagers*

Droits payés par les usagers pour la participation aux activités	39 002	
Bons Loisirs/Bons de Vacances ou aides personnalisées	14 787	
Mise à disposition personnels facturés (Ville)	2 800	
Autres Produits d'activités annexes	9 548	
Locations	458	
Soit :		66 595

→ *Subventions d'exploitation :* *Fonctionnement MJP* - *Sur missions*

- ETAT/ASP Rbt. CUI-CAE-CAV		52 767	
- Subvention Ville	270 000		
- Subvention Ville (40 ans MJP)	1 000		
- Subvention Ville – CEJ Alsh Broglie		51 000	
- Subvention Ville – PEL. - BTE		18 200	
- Subvention Ville – Politique Ville		14 000	
- Subvention Ville - CEJ- P. Enfance		75 725	
- Fable		44 900	
- Subvention CAF – Fonds fléchés CS		36 000	
- Fonds territoriaux CS		28 450	
- Prestations CAF Alsh - Enfance 6/10	11 545		
- PE 3/6		3 099	
- Préados 11/13	1 916		
- Jeunesse 14/17	710		
- ASE	1 312		
- Prestation CNAF – Animation globale	65 707		
- Prestation CNAF – Animation coll. familles	21 983		
- Prestation CNAF – Lieux Parents/Enfants	13 449		
- Subvention REAAP		2 500	
- Subvention Conseil Général – Centre Social	9 677		
- Subvention Conseil Général – Schéma Dép. Enf. Fam.		26 612	
- Subvention Conseil Général – Projets Génération 3.0		43 500	
- Subvention DDCS - Politique de la Ville		9 000	
- Subvention DDCS - CIEC		2 650	
- Subvention DRDJS – JEP		5 500	
- Subvention Conseil Régional – 2 Postes FONJEP	12 118		
- Subvention Ets SODINEUF HLM		8 000	
Soit :			831 320

→ *Autres produits de gestion courante*

- Adhésions		1 153	
- Quote-part de subvention		9 467	
- Gestion des missions		10 804	
- UNIFORMATION Rbt. des formations		41 564	
Soit :			62 988

→ *Produits financiers*

- Intérêts Comptes Epargne/Placement			23
--------------------------------------	--	--	----

→ **Produits exceptionnels**

- Produits Divers S/Ex. Ant. – Parts Familles S/Accueils	329	
- Helleboïd – Ajust. Fact. Site LAEP 2016	1 560	
- CAF - ajust. Prest. Alsh 2016	2 145	
- KPMG – Ajust. Fact. Ex. 2016	539	
- CPAM – Rbt. Ind. Journ. Foucout 2016	270	
- Divers	6	
Soit :		4 849

→ **Reprise sur provision pour risques et charges**

La provision pour mise à la retraite concernant la salariée Mme Lechevalier Dominique, a été reprise suite à sa demande de faire valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2017.

Soit :		1 202
---------------	--	--------------

→ **Transferts de charges**

- CPAM - Remboursements Indemnités Journalières	1 860	
- Divers	505	
Soit :		2 365

CHARGES

→ **Achats**

Les principaux postes concernent :

- Prestations payées pour des interventions spécifiques	54 503	
- Achats divers sur animations	56 817	
Soit :		111 320

→ **Services extérieurs**

- Sous-traitance	1 125	
- Locations Véhicules	12 240	
- Locations diverses	17 069	
- Entretien et réparations - Salles MJP	350	
- Mini bus	453	
- Assurance	7 085	
- Documentation générale	2 877	
- Maintenance	1 866	
- Frais séminaires	177	
Soit :		43 242

→ **Autres services extérieurs**

- Honoraires S/Activités Artistiques (L. Messenger)	13 825	
- Honoraires Commissariat aux Comptes - KPMG	8 350	
- Honoraires Analyse de la Pratique (MV. Délyon)	2 483	
- Voyages et déplacements sur activité	10 304	
- Réceptions/Publicité (frais d'accueils sur animations – Frais CA & AG)	5 919	
- Frais formations personnels	25 709	
- Frais divers de fonctionnement	24 764	
Soit :		91 354

→Impôts et Taxes

- Taxe sur les salaires	11 417	
- Taxe part employeur formation professionnelle continue	8 952	
- Autres impôts	322	
Soit :		20 691

Le nouveau logiciel Paie calcule l'abattement d'une façon automatique, seule la taxe nette due est enregistrée.

→Charges de personnels

- Salaires	464 031	
- Charges	158 374	
Soit :		622 405

→Autres charges de gestion courante

Ce sont les 9% des charges de fonctionnement du budget Petite Enfance (Cf. Explication Classe Autres Services Extérieurs)		10 804
--	--	---------------

→Dotations aux amortissements

Dotation des immobilisations en fonction du plan d'amortissement		19 305
--	--	---------------

→Dotations aux provisions

Provision retraite (Dont dotation Charges Sociales)		17 258
---	--	---------------

→ Charges d'intérêts

Intérêts des emprunts	4	
Agios bancaires	7	
Soit :		11

→ Charges exceptionnelles

- Charges diverses S/Ex.Ant.		
2015 Mme Tailleux - Avance Achat non remboursée	125	
- Pertes sur exercices antérieurs		
CAF - Ajustement suite contrôle LAEP 2015	880	
CAF - Ajustement prestation Alsh 2016	518	
Uniformation - Ajust. S/formation BPJEPS & DESJEPS 2016	1 445	
VSF erreur caisse espèce	49	
Soit :		3 017

4 - Effectif

Sur l'année 2017, en référence à la DSN 2017, il est recensé 39 salariés différents.

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de la MJP	Plein temps	½ tps et +	Horaire	A la journée
Cadre	1		1			
Employés Permanents	18		10	5	3	
Contrats aidés – CUICAE /CAV	7		3	4		
Contrat apprentissage – BTS CGO	1		1			
CEE (Contrats d'Engagement Educatif)	12					12
TOTAL	39		15	9	3	12
Employés municipaux		4	4			

Soit un effectif moyen sur l'année 2017 de 25.25 salariés.

En ETP (Equivalent Temps Plein) : 19.79 (sans distinction de contrat)

5 – Engagements hors Bilan

Néant

6 – Rémunérations et avantages en nature des cadres dirigeants

« En application de l'article 20 de la loi N° 2006 – 586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 0 € en 2017.

7 – Contributions volontaires

Les contributions volontaires valorisables sont comptabilisées au pied du Compte de Résultat, elles concernent :

- Les prêts de salles et matériels consentis par l'Association (Annexe 1)
- Bénévolat et stagiaire sur accueils de la MJP (Annexe 1)
- Bénévolat membres du CA (Annexe 1)

Les contributions volontaires non valorisables ne sont pas comptabilisées. Elles concernent :

- La mise à disposition des locaux par la Ville
- Le personnel municipal mis à notre disposition
- Les charges de consommation d'énergie relatives aux locaux mis à notre disposition

- Annexe 1 -

DETAIL BUDGET SOCIAL 2017

VALORISATION PRETS DE SALLES

DESIGNATION DES SALLES	Valeur locative 16	Valeur locative 17	Arrondi à	Nombre de location	MONTANT TOTAL
Salle Polyvalente	429.25	435.69	435.70	123	53 591.10
Salle de Réunion 1	85.82	87.11	87.10	72	6 271.20
Salle d'activité (Génération 3.0)	57.08	57.94	57.95	52	3 013.40
Salle d'activités (S. Créa)	48.31	49.03	49.05	2	98.10
Salle d'activités (Cuisine)	48.31	49.03	49.05	10	490.05
Salle d'activités (Poterie/salle Petits)	48.31	49.03	49.05	13	637.65
Hall d'entrée	290.13	294.48	294.50	34	10 013.00
TOTAL GENERAL				306	74 114.50

VALORISATION MATERIELS D'EXPOSITION – SONORISATION - MINIBUS

Valeur forfaitaire de location 160.00 €
17 prêts sur l'année 2017

Soit : 2 720.00 €

VALORISATION ANIMATEURS BENEVOLES ET/OU STAGIAIRES NON
REMUNERES SUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Prix de journée TTC 89.00 €
1 stagiaire en formation d'Animatrice Développement Social et Familial
Nombre de journées d'accueils : 30

Soit : 2 670.00 €

VALORISATION ADMINISTRATEURS / PRESIDENT

Dans le cadre de leur présence aux séances AG, CA, bureaux, commissions, comité de pilotage, réunions partenaires...

29 Séances de 2h30 à raison de 1 à 7 administrateurs présents à chaque séance.

Soit : 4 434.50 €